

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry.

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents	: 25
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-130 – DÉNOMINATION DE VOIES DOUCES

M. LINARÈS, rapporteur, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal.

Dans ce cadre, la commune et Toulouse Métropole poursuivent le développement des liaisons douces sur le territoire. Il est proposé d'attribuer une dénomination officielle à deux cheminements : une passerelle actuellement en cours de réalisation par Toulouse Métropole et un cheminement piétonnier aménagé antérieurement par la commune, afin d'en faciliter l'identification et le repérage par les usagers :

- Passerelle en cours de construction sur le canal et la voie ferrée : **Passage de l'Écluse**, en référence à l'ancienne impasse de l'Écluse, appelée à disparaître dans le cadre des travaux des AFNT, et à l'écluse située à proximité immédiate du futur ouvrage.

- Voie douce reliant l'impasse du Bougeng et le cimetière de l'Hers : **Passage de la Palanque**, qui fait référence à l'ancien nom du chemin du Bougeng, autrefois désigné comme chemin de la Palanque. Elle permet ainsi de conserver la mémoire d'un ancien toponyme de Saint-Jory tout en l'associant à ce nouveau cheminement piétonnier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la dénomination **Passage de l'Ecluse** pour la passerelle en cours de construction sur le canal et la voie ferrée ;

APPROUVE la dénomination **Passage de la Palanque** la voie douce reliant l'impasse du Bougeng et le cimetière de l'Hers ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260924-DELIB2026130-DE
Reçu le 01/10/2026



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Dorian Causse, the secretary of the meeting.